FONDATION
MASSÉ-TRÉVIDY

Relevé de décisions du
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION
Du 15 décembre 2021

Le conseil d'administration, dans sa séance en date du 15 décembre 2021 a :

- approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 octobre 2021 après avoir apporté les modifications demandées.

- approuvé et voté à l'unanimité les budgets prévisionnels et les tarifs 2022 du lycée, du golf, de Roulez jeunesse, Cap logement, de la résidence habitat jeunes, du centre de santé, de la gestion propre.

-été informé des budgets des SCI

-entendu et pris note de la déclaration d'intérêts

-approuvé à l'unanimité la modification du règlement intérieur concernant les frais de gestion dans le cadre de l'Abritat.

-approuvé à l'unanimité, l'affectation du report à nouveau changement de méthodes.

-approuvé et voté à l'unanimité le projet de service Diaz et Atelier.

-donné délégation au bureau pour la signature de la convention de partenariat à but non lucratif concernant le projet Ste Angèle à Kerbertrand Quimperlé.

- été informé du concept d'Abritat.

- été informé du projet avec l'association AVEC dans le cadre de l'Abritat.

Le relevé de décisions est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.

La séance est levée à 16h15 par le Président